



# INITIATIVE BONNE GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS

N° 01, Avenue de l'Eglise, dans l'enceinte du Collège St Jean XXIII, quartier Biashara, Commune de Dilala, Ville de Kolwezi, Province du Lualaba, République Démocratique du Congo

Mail : [ibgdhasbl2016@gmail.com](mailto:ibgdhasbl2016@gmail.com)

Tél : +243 99 4834158

## COMMUNIQUE DE PRESSE N 04/IBGDH/ 2019 du 27 juillet 2019

### **La Population de la cité Gécamines Kolwezi n'est pas protégée contre la COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE SA : il y a violation du droit à la vie !**

**Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains**, est préoccupée par les violations flagrantes contre le droit à la Vie de la Population de la cité Gécamines Kolwezi par la COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE à cause de ses activités.

Les habitants de l'avenue Nkikole, cité Gécamines Kolwezi, ont contacté la Coordination de IBGDH pour dénoncer notamment le fait que COMMUS SA effectue des opérations de minages au-delà de 18 heure et que cela occasionne plusieurs dégâts matériels dont les secousses des maisons, les ondes de chocs , l'inhalation des poussières et des gaz nocifs dû aux explosifs, et la présence des dépotoirs en pleine cité à cause d'une délocalisation non négociée.

Pour IBGDH les plaintes de la population de la Cité GECAMINES Kolwezi font l'objet des plusieurs lettres, memos et pétitions adressés aux différents services de l'Etat tel que la Division provinciale des mines, l'Agence congolaise de l'Environnement, la Direction de protection de l'environnement minier, le ministère provincial des Mines, le Gouvernorat du Lualaba et l'Assemblée Provinciale ; cependant aucune amélioration n'a été constaté sur terrain. A la cité GECAMINES KOLWEZI, les gens se plaignent des glissements de terrain, de l'infiltration des eaux de pluies et des eaux usées dans les fissures, de la détérioration de la santé humaine par inhalation de la poussière, la détérioration des appareils dans les maisons à cause des poussières, de la mauvaise qualité des légumes et des fleurs dans les jardins avec comme conséquence, une forte dégradation de l'environnement.

IBDGH dénonce que ce vendredi 26 juillet 2019 après 18 Heure, la COMPAGNIE COMMUS a encore effectué des minages dont les effets sur la cité GECAMINES KOLWEZI constituent une vraie insécurité pour le bien être de la population. Et, sur terrain, il a été constaté des fissurations avec risque d'écroulement des murs de maison d'habitation. Les gens s'interrogent sur leur santé, et quelques responsables des familles font remarquer qu'il y a de temps en temps, plusieurs cas des troubles cardiaques, des tensions et des maladies respiratoires chez les personnes de troisième âge ainsi que chez les enfants.

IBDGH rappelle que les impacts de COMMUS sur la population de la cité GECAMINES et leur risque sur la vie humaine sont connus des autorités étatiques mais celles-ci sont indifférentes et n'y apporte aucun changement.

Par exemple, Le 08 mars 2019, un collectif des femmes victimes de l'exploitation minière avait déjà saisi son excellence Monsieur le Gouverneur du Lualaba, par une lettre ouverte pour dénoncer les impacts négatifs de COMMUS SA, et au mois de Mai 2019, les habitants de la Cité Gécamines Kolwezi et Kanina ont également saisi Monsieur le Gouverneur du

Lualaba pour solliciter son implication de manière à arrêter les effets néfastes causés par COMMUS SA avec ses minages pendant la journée et la nuit à travers leurs quartiers.

En plus, face au manque d'implication des services de l'Etat, la population de la cité Gécamines Kolwezi, a saisi Monsieur le chef de Division provinciale des Mines, au mois de Mai 2019 pour porter plainte contre COMMUS du fait des minages et d'autres impacts négatifs sur la population mais jusqu'à ce jour aucune suite n'a été donné et sur terrain COMMUS continue à sévir.

Pour ce faire, IBGDH rappelle aux autorités étatiques leurs obligations à protéger et respecter les droits des personnes et leurs biens et attirent l'attention de l'opinion locale, nationale et internationale sur la violation du droit à la vie des habitants de la cité Gécamines Kolwezi par l'entreprise COMMUS SA et formule des recommandations ci-après :

**A son excellence Monsieur le Gouverneur du Lualaba :**

- D'ordonner dès demain, la cession provisoire des opérations des minages par COMMUS SA ;
- De convoquer une réunion urgente entre COMMUS, la Population de la Cité Gécamines Kolwezi et la société civile pour évaluer les dégâts et planifier la délocalisation des populations conformément au code Minier révisé ;

**A la Division Provinciale des Mines :**

- De donner suite aux diverses plaintes lui adressées par les populations contre la société COMMUS,
- D'établir un rapport constatant les dégâts de COMMUS et d'ordonner la cessation provisoire des opérations des minages avant la délocalisation des populations ;

**A Monsieur le chef de Division Provinciale des affaires sociales et humanitaires :**

- De mener une enquête sur les impacts sanitaires et humanitaires des populations de la cité Gécamines Kolwezi ;

**A Madame le maire de la ville de Kolwezi :**

- D'autoriser les manifestations publiques et pacifiques projetées dans les prochains jours pour dénoncer les impacts négatifs de COMMUS ;
- D'organiser une enquête sociale sur les impacts négatifs de l'exploitation de COMMUS sur la santé publique ;

**Aux organisations de la société civile :**

- De s'approprier les revendications des Populations ;
- D'initier les actions et plaidoyer pour protéger la population contre COMMUS SA.

**Aux Organisations de la Presse :**

- De faire large diffusion du présent communiqué
- D'organiser des débats publics sur les impacts de COMMUS SA ;

**Aux populations victimes :**

- De bien vouloir se défendre contre les impacts des entreprises Minières ;
- De revendiquer pacifiquement leurs droits ;
- Et d'exiger la réaction des autorités.

Fait à Kolwezi, le samedi 27 juillet 2019

**Par IBGDH**